**Déclaration du Cameroun**

**Examen Périodique Universel de la Zambie**

**(30 janvier 2023)**

Monsieur le Vice-président, la délégation camerounaise félicite la Zambie pour l’excellente qualité de son rapport présenté et note des améliorations considérables dans la protection et la promotion des Droits de l’Homme.

Monsieur le vice-président, les progrès accomplis par la Zambie dans la mise en œuvre des recommandations issues des cycles précédents, nous obligent à dire que ce pays se situe dans une dynamique positive.

Aussi le Cameroun aimerait formuler les 3 recommandations ci-après :

1. **Poursuivre les progrès accomplis dans la promotion des** **Droits économiques, sociaux et culturels** par le déploiement du 8e Plan National de Développement lancé depuis 2022 ;
2. **Renforcer l’égalité et la non-discrimination**, au titre des lois N° 6 de 2012 relative aux personnes handicapées ; et N° 22 de 2015 sur l’équité et l’égalité des genres ;
3. **Promouvoir de manière plus probante la protection des migrants et réfugiés** ;

La délégation camerounaise souhaite plein succès à la Zambie dans ce processus d’Examen Périodique Universel.

Je vous remercie.